

Séance du

11 février 2016

Procès VERBAL approuvé à l'UNANIMITE lors de la séance du 06 avril 2016

Le 11 février deux mille seize,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 février 2016

Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN – Mme Laurence PICHON - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Laurent COLONNA - M. Christophe BARBE - Mme Paule PEYRAT - M. Christophe LABROSSE - Mme Annie BONNET - M. Jean-Claude MEISSNER – M. Christophe MAURY – Mme Joëlle BAZALGUES – M. Fabien HUSSON - M. Yvan TRICART - Mme Claudine DELY - Mme Carole SALESSE – M. Cédric FORGET

Représentée : Mme Carine CHARPENTIER par Mme Laurence PICHON

Mme Michaëlle YANKOV par Mme Isabelle BRIQUET

M. Richard RATINAUD par M. Christophe BARBE

Mme Eliane PHILIPPON par Mme Corinne JUST

Mme Annie PAUGNAT par Mme Annie BONNET

Mme Chantal FRUGIER par M. Martial BRUNIE

M. Guénaël LOISEL par M. Cédric FORGET

M. Dominique FOURTUNE par Mme Carole SALESSE

Monsieur Yvan TRICART a été élu secrétaire de séance

<i>Délibération 1/2016</i>	<i>Débat d'Orientations Budgétaires 2016</i>
<i>Délibération 2/2016</i>	<i>Remboursement de la taxe d'urbanisme pour cause de permis caduc</i>
<i>Délibération 3/2016</i>	<i>Dénomination de l'allée d'Anguernaud</i>
<i>Délibération 4/2016</i>	<i>Dénomination de la rue du Bois Roques</i>
<i>Délibération 5/2016</i>	<i>Création et rémunération des emplois de non titulaires pour un besoin saisonnier à l'accueil de loisirs pour les vacances de février, d'avril et d'été 2016</i>
<i>Délibération 6/2016</i>	<i>Appel d'Offres Ouvert n°03/2010 - Avenants n°01 à 07 - Fourniture des denrées alimentaires pour les restaurants scolaires du Palais sur Vienne</i>
<i>Délibération 7/2016</i>	<i>Rapport récapitulatif concernant l'exécution des marchés de l'année 2015</i>
<i>Délibération 8/2016</i>	<i>Vœu relatif à la réhabilitation des fusillés pour l'exemple entre 1914 et 1918</i>

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015 appelle des observations.

Madame le Maire

Sur ce compte rendu de séance, je souhaite vous donner une information complémentaire concernant la décision modificative n°2 qui a fait l'objet d'une substitution par une autre délibération modificative selon une procédure encadrée. Nous avons eu notre conseil municipal juste avant la période des vacances de Noël, la décision modificative que nous avons présentée lors de cette séance comportait une erreur matérielle la rendant inapplicable. Entre Noël et le 1^{er} janvier, il me semblait difficile de réunir le conseil municipal, c'est pour cela que j'ai pris l'attache de notre trésorière de Limoges Banlieue qui suit les comptes de la commune, et, qui a été je dois le dire, même si nous ne lui versons aucune indemnité, très réactive et de bon conseil en la matière. Nous avons donc

vu avec elle ce qui convenait de faire en toute légalité, ainsi qu'avec les services de la Préfecture, pour que nous puissions clôturer notre exercice sans difficulté. C'est pour cela que vous avez une décision modificative qui annule et remplace la précédente, et, qui ne porte là exclusivement que sur les immobilisations d'études qui étaient l'objet d'origine de la décision modificative. A ceci, nos services avaient ajouté des petits aménagements, ils ont été supprimés. Comme vous avez pu le voir sur le compte rendu, il y a dans cette décision modificative, uniquement la régularisation des immobilisations qui nous manquaient, c'est-à-dire des écritures d'ordre qui n'affectent en rien la lecture du budget et la sincérité des écritures. C'est pour cela que nous avons vu avec les services de la trésorerie et la préfecture, la conduite à tenir afin d'éviter d'avoir un conseil municipal le 30 voire le 31 décembre, ce qui aurait été très populaire avec sans doute un quorum magnifiquement atteint.

Aucune autre observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n°1/2016

Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 12 février 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 12 février 2016

Madame le Maire

Les orientations budgétaires pour 2016 ressemblent fort aux orientations budgétaires 2015 du point de vue du contexte général. La loi NOTRe a cependant précisé le contenu du rapport soumis au débat qui doit détailler :

- *Les orientations budgétaires*
- *Les engagements pluriannuels envisagés*
- *La structure et la gestion de la dette*

Le contexte économique et financier ainsi que la loi de finances ont des incidences importantes pour la préparation budgétaire. La contribution au redressement des finances publiques s'élèvera, comme en 2015, à 3,67 milliards d'euros, cela se traduira par une nouvelle baisse de la DGF dont la réforme est repoussée en 2017. Réforme qui en l'état, pénalisera encore davantage les communes comme la nôtre, étant donné les critères retenus pour son attribution. Même si certaines mesures, telles que l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien du patrimoine et de voirie, le versement du FPIC dont l'enveloppe globale a augmenté, sont de nature à atténuer la baisse des dotations, la contribution au redressement des comptes publics pèse lourdement sur le budget communal. Elle se traduira cette année par une diminution de 130 000 euros, alors même que les autres recettes stagnent, les taux de fiscalités restant inchangés. L'attribution du FPIC n'est pas certaine en 2016, par prudence, 90% de la somme perçue l'an passé sera inscrite au budget, comme le permet la loi de finances en cas de perte de ce fonds. C'est donc avec des recettes en nette diminution que nous devons envisager 2016 et les années suivantes, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Nous voyons bien que nous n'aurons guère d'autres choix que de réduire encore nos charges, avec les conséquences que cela implique, si nous voulons préserver un minimum de marges de manœuvre pour investir afin d'entretenir notre patrimoine et préserver les services publics municipaux.

En 2015, les charges de fonctionnement n'évoluent pas malgré la dépense obligatoire de la provision en non-valeur de la PVR du Poueix à hauteur de 90 000 euros. Dans le même temps, les recettes diminuent de 1,17%. Nous avons coutume de qualifier l'effet de ciseau lorsque les recettes progressent moins vite que les dépenses, au Palais ce sont les recettes qui diminuent plus vite que les charges malgré les économies réalisées. Les investissements ayant été financés, pour l'essentiel par l'excédent, cela nous permet d'alléger ainsi le poids de la dette. La dette de la commune, dont vous avez toutes les caractéristiques dans les documents qui vous ont été envoyés, s'élève à 4 746 553 euros au 1^{er} janvier 2016. La capacité de désendettement est de 5,6 ans, ce qui est un très bon ratio. Je rappelle qu'en 2008, il nous fallait plus de 15 ans pour rembourser notre dette. C'est dire s'il importe de préserver les marges que nous avons retrouvées. L'objectif sera donc de maintenir notre fonctionnement, tout en recherchant les pistes d'économies possibles, en recentrant notre activité sur les compétences de la commune dans l'organisation et la gestion des services. La 2^{ème} partie de l'admission en non-valeur de la PVR du Poueix affectera encore cette année notre fonctionnement de 87 400 euros. Tout ceci afin de nous permettre d'investir suffisamment pour répondre aux besoins de la commune et de ses habitants en termes de service public avec la cuisine centrale, et pour répondre aux exigences en matière d'accessibilité suivant l'Ad'hap, entretenir le patrimoine communal, assurer le fonctionnement des services, notamment avec l'acquisition de matériels, et, envisager l'avenir de la commune en agissant sur le centre bourg notamment.

Ce Plan Pluriannuel d'Investissement s'étudiera, bien entendu, à l'aune des financements qui seront obtenus pour les différentes opérations afin d'en permettre la traduction budgétaire. Ainsi, tous les concours financiers sont systématiquement recherchés, le niveau de subventions conditionnant certaines réalisations. A côté de ces investissements, il ne faut pas oublier ceux réalisés par l'agglomération dans le cadre des compétences transférées pour évaluer le niveau d'investissement et de services sur la commune.

Voici pour l'essentiel un résumé à la fois succinct mais détaillé des orientations budgétaires dont nous allons maintenant débattre.

Claudine DELY

J'ai noté, dans le document, que la contribution à la dette publique était un véritable souci, néanmoins, nous avons un excédent cumulé à la fin de l'année 2015 d'environ 2,7 millions, est-ce que cet excédent cumulé va être utilisé en grande partie cette année ?

Madame le Maire

Pas cette année, c'est pour cela que sur le PPI qui vous est présenté, les investissements classiques sont séparés de la cuisine centrale car elle va être financée par l'emprunt spécifique de la Caisse des Dépôts et Consignations, et, bien entendu, pour financer le reste de ce PPI nous aurons recours à l'excédent. Cela a été le cas en 2015, ce qui a permis de ne pas augmenter le volume de la dette, là, nous n'aurons pas d'autres choix que d'avoir recours à l'excédent. Il avait été effectivement constitué pour la cuisine centrale, il va être affecté à nos besoins classiques en termes d'investissements, et, sur ces investissements, nous devons bien entendu mettre des priorités, il y a beaucoup de besoins, nous devons donc les hiérarchiser.

Claudine DELY

Quand tu parles de la dette de la commune qui s'élève maintenant à 4 700 000 euros, est-ce que cela inclus l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations ?

Madame le Maire

Tout à fait. Dans le profil de la dette que vous avez, s'agissant de l'encours au 1^{er} janvier, il ne peut donc pas y avoir l'emprunt, en revanche, dans le plan d'extinction de la dette qui va jusqu'en 2046, le seul emprunt sur 30 ans est celui de la CDC.

Claudine DELY

J'ai vu également qu'il y avait eu, courant de l'année 2015, recours à deux emprunts à court terme à taux variables. Sur le document en page 11, au chapitre « structure et gestion de la dette », il est noté des répartitions à taux fixes, et il y a 2 des emprunts Euribor de 3 mois et 12 mois, je voulais savoir de quoi il s'agissait.

Madame le Maire

Ce sont 2 emprunts à taux variables que nous avons, ils sont indexés sur le livret A et sont dans la structure de notre dette. Ce qui est indiqué, cela fait partie des documents et des informations qui étaient déjà données dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, c'est la part d'emprunts à taux variables, et, sur ces emprunts, il est notamment noté et indiqué qu'il y a en a 2 qui sont indexés sur le livret A, ce qui est plutôt sécurisant vu le niveau du livret A actuellement.

Claudine DELY

Dans les tableaux qui ont été distribués – je pense qu'ils ont été donnés à la commission des travaux – j'avais noté qu'il y avait un projet d'acquisition foncière rue Jean Jaurès, il était indiqué des terrains à côté du DB, cela concerne quoi exactement, avons-nous un projet ?

Madame le Maire

Là, il y a effectivement un projet à plus long terme puisque nous ne désespérons pas de voir le centre bourg avec un autre visage, et, que là aussi, cette ancienne friche soit remplacée par autre chose. Dans ce cadre-là, il sera important pour nous, me semble-t-il, de ne pas laisser passer les terrains qui sont en contre bas et qui mènent jusqu'à l'église, cela permettrait d'avoir un cheminement piéton du centre bourg et aller ainsi jusqu'à l'église et la Vienne sans avoir à longer la départementale. Ce sont des acquisitions sur lesquelles il faut réfléchir, c'est bien pour cela que là-aussi, le PPI tâche, dans la mesure de nos moyens, d'afficher des sommes en matière d'acquisitions foncières, c'est important, il s'agit de penser à l'avenir et aux futures restructurations qui seront, je l'espère, un jour menées dans ce centre bourg.

Claudine DELY

C'est l'intégralité qui est estimée à 300 000 euros ou cette première acquisition est de 155 000 euros ? Des priorités sont notées dans les réserves foncières.

Madame le Maire

Ce que tu as c'est le document complet qui a été donné à la commission des finances où il y a toutes les éventualités. Pour certaines, malheureusement, nous ne pourrons y pas donner suite, il ne faut pas être grand clerc pour voir que nous avons dû comprimer un peu la voilure, ceci étant, il importe d'afficher un certain nombre de priorités, certaines choses pourront être mises en œuvre, pour d'autres, ce sera plus compliqué, néanmoins il y a certains terrains, et notamment ceux à l'arrière – les 150 000 euros n'étaient pas forcément pour cette

acquisition-là – mais ceux-là il ne faudra pas les laisser passer, cela ne se représentera pas de sitôt lorsqu'ils seront mis en vente.

Claudine DELY

Je trouvais cela plutôt intéressant de s'intéresser à ces terrains-là, il est vrai qu'en centre bourg, ce n'est pas très beau et le parking est toujours envahi de plein de déchets.

Madame le Maire

Les 155 000 euros correspondaient à la maison située en face du DB qui fait l'angle de la rue Gay Lussac. Dans une perspective de réaménagement, il était intéressant de remodeler cet espace, puisque la circulation va du parc jusqu'à cette partie du bourg, une continuité urbaine à pied pouvait être intéressante, mais, elle est contrariée par nos manques de moyens. Par contre, derrière, il faudra absolument le faire.

Yvan TRICART

Vous avez commencé comme cela : « les orientations budgétaires ressemblent fort à celles de 2015... parce que nous devons appliquer les critères de participation au redressement des comptes publics comme l'Europe l'a exigé - ces fameux 3% - à partir de là, il faut accepter ces restrictions ». Ma question est : « ne devons-nous pas intégrer ce qui s'est passé en 2015 ? ». Je pense, bien entendu, aux attentats et à la radicalisation que nous constatons auprès d'un certain nombre de jeunes. Je pense aux élections régionales, avec, d'une part, l'abstention, et, d'autre part, la montée du Front National, une commune n'a-t-elle rien à faire face à ces problèmes ? A un moment donné, ne devons-nous pas nous interroger et nous poser des questions sur notre manière de gérer pour répondre à cela et pour intervenir dans ce débat ? J'ai écouté avec attention les vœux du Président de Limoges Métropole qui a évoqué ces points, telle la solidarité qui intègre ce qui s'est passé en 2015. J'ai également écouté l'intervention de Monsieur ROUSSET quand il a pris son investiture, de même, il amène un certain nombre de points. Est-ce qu'il n'y a vraiment rien à faire ? Je prends un exemple, au niveau de la solidarité, la jeunesse, celle qui a 16-25 ans, qui sort de l'école et est en attente de travail et qui n'en trouve pas, au Palais, que fait-elle ? Nous avons une vraie question, n'avons-nous pas, nous, commune, un rôle à jouer pour justement faire que cette jeunesse puisse plus s'intégrer dans la vie de notre commune ? Je pense à un certain nombre de documents qui sont sortis, notamment l'article dans le Populaire à propos de la sablière - je n'achète pas le journal tous les jours, j'ai trouvé l'article sur un tweet de Gérard VANDENBROUCKE – l'agglomération et la région veulent investir, dans un premier temps, 320 000 euros, ce n'est pas une paille ! Que faisons-nous ? N'est-ce pas le moment d'avoir un vrai projet, et vite, pour y répondre ? J'ai eu l'occasion d'avoir entre les mains la note ministérielle qui indique que le gouvernement engage 1 milliard pour rénover les centres bourgs, mais aussi, sur les questions énergétiques. Ce sont les conseils régionaux qui vont être chargés de les distribuer, l'Aquitaine a 72 millions à sa disposition pour répondre aux besoins avec des subventions qui peuvent aller jusqu'à 80%. En 2016, n'est-il pas là l'occasion de se poser un certain nombre de questions pour revaloriser le centre bourg et commencer à y travailler pour avoir une ville où il fait mieux vivre ? Je n'ai pas grand-chose à dire sur les orientations budgétaires, je trouve qu'il y a une bonne explication et des chiffres sont donnés, cependant, je me demande si nous répondons bien aux besoins et aux questions qui ont été posées en 2015, et, à cette question je reste sur ma faim. Nous ne sommes pas tout à fait à côté du Débat d'Orientations Budgétaires, nous sommes même dedans, je mesure que nous avons une marge de manœuvre très réduite compte tenu des choix qui ont été faits – notamment celui de la cuisine centrale –. Autant je comprends que cela était un choix de campagne électorale, autant je pense qu'aujourd'hui cela nous pose un problème politique, le fait que cela nous bloque notre marge de manœuvre et nous empêche de répondre aux besoins qui ont émergé en 2015. En clair, je ne sais pas si nous jouons bien notre rôle et je n'ai pas de réponse. C'est pour cela que nous avons exprimé l'an dernier, à cette même époque, l'idée qu'il serait bien que nous discussions de l'ensemble de nos propres problèmes budgétaires dès octobre novembre, cela aurait été plus judicieux, il y a des choix qui sont faits en fonctionnement, et, nous aurions pu en revoir un certain nombre, et, en débattre, en fonction de ces objectifs. A mon avis, cela vaut le coup de se poser la question.

Madame le Maire

J'en conviens, ce qui vaut le coup, c'est de se poser un certain nombre de questions. Concernant les vœux de l'agglomération et de la région, il est normal que certains sujets aient été évoqués puisque c'est directement lié avec les compétences et de l'une et de l'autre. La formation, le secteur social dans le domaine de l'habitat ou l'accompagnement à l'insertion sont directement les compétences réparties sur l'agglomération et la région. Pour notre part, nous n'avons pas ce genre de compétences, pour autant, il me semble que nous accompagnons la jeunesse au mieux, à travers ce que nous faisons dans le cadre du milieu associatif. Il importe, là aussi, de repositionner effectivement les projets dans ce cadre-là, de même, il importera de savoir ce que nous pourrons faire pour préserver tout ce tissu qui est important, et, comment nous pouvons, en termes d'équipements, mais aussi en tant que partenaires, préserver ce tissu qui a un rôle envers la jeunesse, je crois que c'est important. Pour ce qui est de la cuisine centrale, c'est un choix éminemment politique, que nous fassions une construction neuve ou une restructuration - ce que vous semblez privilégier à un moment donné - le véritable choix qui coûte à la collectivité est celui du maintien du service public. Restructurer à l'école Jean Giraudoux avec des complications sans doute en termes de mise en œuvre, puisque cela aurait eu quelques impacts de refaire une cuisine alors qu'il y a de l'activité en place, ou, construire une nouvelle cuisine, était le même coût, vous n'auriez

pas eu de gains, tout cela a été bien étudié. La seule question qui se pose à l'aulne des fonds publics, c'est de se demander malgré le coût et l'enjeu que représente une restauration municipale, faisons-nous l'effort de la maintenir dans de bonnes conditions, ou, donnons-nous ce service au privé ? Là, nous aurions fait effectivement des économies mais c'est un coût et un choix politique et ce n'est pas mon choix d'élue de gauche. Alors, effectivement, cela coûte et nous oblige à faire des choix encore plus sélectifs que cela n'était précédemment. Je vais donner la parole à Ludovic GERAUDIE, car, concernant les projets que vous avez cités, notamment concernant la sablière, il me semble que sur la commune il y a eu pas mal d'avancée, et, les 320 000 euros ne vont pas aller que sur le projet de la sablière, c'est une somme globale sur l'aménagement d'une activité en bord de Vienne et d'autres communes seront concernées aussi par ce déploiement. La commission d'aménagement a déjà largement travaillé sur le sujet. Je vais laisser la parole à Ludovic GERAUDIE qui suit ce dossier, des choses ont déjà été mises en place, peut-être ne vous sentez-vous pas assez associé à ce projet, mais, ce que vous pensiez être un manque est déjà bien avancé du côté de la commune.

Ludovic GERAUDIE

D'abord je ne voudrais pas laisser croire que vous appreniez ce type de projet dans la presse, nous en avons discuté lors de commissions travaux, la première où je vous avais informé de l'avancé de ce dossier puisqu'il y avait une communication officielle de Limoges Métropole dans le « Métropol » et la dernière où je vous avais fait part de sa genèse surtout, car, je voudrais rappeler ici, que nous avons saisi une occasion qui nous a été offerte par l'agglomération - offerte aux 19 autres communes aussi – qui était de faire remonter des projets pouvant relever d'un intérêt communautaire. Nous avons parlé de la sablière, nous avons fléchi un certain nombre de propositions et ces propositions ont retenu l'intérêt de Limoges Métropole pour proposer à la région de l'inscrire dans le contrat de cohésion territoriale, c'est bien cette inscription-là qui nous fait dire qu'il y a bien une enveloppe de 323 000 euros, qui pourrait nous permettre de faire des investissements et sur la base nautique et sur le site de la sablière, mais pour cela il faut que d'autres communes s'inscrivent dans la démarche « station sports de nature », c'est pour cela que maintenant, charge à l'agglomération de discuter avec d'autres collectivités, en aval et en amont de la Vienne, pour voir si elles peuvent être intéressées, et nous savons déjà que certaines le sont déjà. Par ailleurs, nous avons également discuté avec la région, puisque c'est bien l'objet de ce contrat de cohésion territoriale, elle aussi est intéressée et a demandé à la commune de travailler administrativement pour commencer à monter ce dossier. Il ne vous a pas échappé que dans le dernier bulletin municipal nous avons adressé à la population un questionnaire concernant la sablière et les priorités que nous souhaitions voir émerger. Nous saisissons une opportunité, il est nécessaire et normal d'associer la population à ce projet dans un climat de bonne intelligence et de concertation, car, comme vous l'avez lu dans le populaire, ce site est emblématique de la commune et est important pour la population du Palais mais aussi au-delà. C'est bien avec cette argumentation-là, un site qui intéresse les palaisiens mais aussi les limougeauds et qui pourrait intéresser d'autres communes dans le cadre d'un réseau, que nous arriverons à débloquer des fonds. Voilà pour la première question. L'autre point que vous avez abordé : ce fameux milliard débloqué par le gouvernement. Là aussi, vous avez bien suivi l'état de nos échanges lors de la dernière commission des travaux, dès que cette information a été portée à notre connaissance, nous avons demandé aux services de regarder comment cela pouvait s'articuler, des contacts ont été pris au niveau de la préfecture pour que nous soyons informés des démarches à faire et pour bien vérifier que nous pouvons peut-être prétendre à avoir des subventions dans le cadre de la rénovation des centres bourgs. Dans le texte que vous avez sous les yeux, je pense, il y a un débat entre communes de + 50 000 habitants et aire urbaine de + 50 000 habitants, donc, a priori, les services de la préfecture disent que le Palais pourrait prétendre à porter un projet, mais, là encore, cela doit se faire en bonne intelligence dans le cadre de notre travail en commission, et, vous n'ignorez pas, puisque votre groupe politique participe à la commission aménagement, que nous sommes en train d'avancer sur la réalisation de notre PADD, nous avons travaillé sur des cartes blanches du Palais sur Vienne et nous en avons débattu. Les orientations sont en train de sortir et nous allons, lors d'une prochaine commission, faire une proposition pour le PADD, dont l'une de nos priorités est la revitalisation du centre bourg. Evidemment, s'il y a des opportunités pour obtenir des enveloppes financières de l'Etat dans ce milliard de bloqué pour les territoires, nous ferons en sorte de pouvoir y prétendre comme toutes les autres communes. Et, là encore, ce sont les meilleurs projets qui sortiront.

Cédric FORGET

Une précision par rapport à cela, je me suis étonné, dans le PPI, de ne pas voir de ligne sur la transition énergétique. Sur tous les bâtiments communaux, cela peut faire partie d'un projet en plus de la revitalisation du centre bourg. Cet investissement permettrait de réduire les charges de la commune, certes, c'est un investissement au départ, mais, peut-être pouvons-nous obtenir, dans ce cadre du milliard, en plus de la revitalisation, un volet sur la transition énergétique. Il me semble qu'une ligne devrait apparaître sur les 4 ou 5 prochaines années, même si nous n'obtenons rien, ce serait dommage de ne pas défendre ce projet. Une précision par rapport à la jeunesse, effectivement, je vais dans le sens d'Yvan TRICART, nous avons un fort tissu associatif sur la commune, les jeunes jusqu'à 11 ou 14 ans sont bien servis et ont du choix, après, il y a une spécificité adolescente qui fait que beaucoup, nous le savons tous et je le réaffirme, à partir de 14 – 16 ans abandonnent, c'est un fait partout en France, et, nous avons peu de choses à proposer à nos ados sur la commune, c'est un constat.

Ludovic GERAUDIE

Sur la transition énergétique, elle est transversale, dès que nous allons avoir des travaux, ou, des propositions de travaux, ou, de nouveaux bâtiment elle sera prise en considération justement parce qu'elle fait baisser les charges de fonctionnement pour la commune. D'autre part, pour ce qui concerne le PLU, nous avons fait en sorte que des clauses concernant la transition énergétique soient inscrites dedans, il y a même une clause en plus qui n'était pas obligatoire mais que nous souhaitons mettre en place dans ce texte. Cela nous l'avons fait dès la rédaction du cahier des charges pour pouvoir recruter le bureau d'études du PLU, auquel, je vous rappelle, vous avez été associé et votre représentant a été, je crois, fortement entendu.

Yvan TRICART

Que nous nous comprenions bien, je comprends bien la question de la cuisine centrale, pour essayer de me persuader, je suis retourné voir le permis de construire. Ce qui va être construit est grand, cela va peser aussi, au-delà du coût de la construction, sur notre fonctionnement. Il ne faut pas se faire d'illusion, nous allons être obligés de garder la petite structure à Jean Giraudoux en plus de cette grande cuisine qui peut accueillir jusqu'à 15 salariés. L'entretien, le nettoyage, les frais de ramassage des poubelles tout cela va se rajouter à notre fonctionnement d'aujourd'hui, donc là, non seulement nous grevons le budget, mais, nous allons mettre en difficulté notre budget de fonctionnement également. C'est pour cela que je souhaitais attirer l'attention, et, il y a peut-être des questions à se poser, car je suis très préoccupé par ces jeunes de 16 – 25 ans. Je prendrais un exemple, l'an dernier nous avons mis en priorité 2 un terrain multi sports, cette année il disparaît, voilà ce que je voulais dire. Il faut que nous fassions attention à ce que nous mettons en priorité et qui fait suite un peu aux débats et aux discussions que nous avons, si nous mettons une priorité 2 ce n'est pas pour voir disparaître le projet l'année d'après. Je sais que tout ne va pas être possible, c'est évident. J'étais ce matin à la visite des nouveaux logements sociaux dont les appartements sont magnifiques à l'intérieur, il va falloir mettre en place et réaliser une protection, un mur qui va avoir un coût important pour la commune, et, cela va être la priorité des priorités que nous le voulions ou pas. Nous n'allons pas pouvoir en faire l'économie, je comprends bien toutes ces difficultés, mais, il serait bien d'avoir cette ligne directrice par rapport aux événements graves qui ont eu lieu en 2015, et le Palais est concerné. J'ai eu l'occasion de remettre à Martial BRUNIE une lettre du dentiste, derrière le parking du DB : comme il n'est pas éclairé la nuit, il y a régulièrement un groupe de jeunes qui se réunit avec alcool, drogue, etc. Nous avons ces phénomènes chez nous, comment arriver à y répondre ? Cette intervention reste dans le Débat des Orientations Budgétaires, puisque nous réfléchissons ensemble, mais, je pense que nous allons continuer à nous poser des questions sur le fonctionnement. Nous donnons des moyens à un certain nombre de choses, peut-être allons-nous devoir revoir les moyens qui sont donnés à un certain nombre d'options pour peut-être les rééquilibrer, cela serait intéressant d'en débattre avant d'être dos au mur, nous aurions pu en débattre en septembre, octobre 2015 et j'aurais fait état de bien d'autres interrogations.

Madame le Maire

C'est bien le sens des orientations budgétaires qui sont donnés, nous allons avoir des difficultés pour tout faire, cela va être les priorités des priorités, nous n'avons plus le temps de retrouver des marges, même si nous ne désespérons pas d'en trouver encore. Pour le service de la cuisine auquel vous faites référence, là aussi cela va demander de la réorganisation, peut-être laisser certaines choses faites jusqu'alors par les équipes « ménage » pour se consacrer à des tâches nouvelles, nous avons des pistes d'optimisation que nous n'avons pas encore explorées, mais, les services sont à pied d'œuvre pour mettre en place toutes les organisations les plus judicieuses possibles pour alléger au maximum notre fonctionnement. Si cela peut rassurer, c'est un grand mot, mais, au moins, le but est de rationaliser, ce n'est pas un terme que j'aime beaucoup, mais, ajuster nos moyens à nos possibilités, car là, nous n'avons pas le choix, donc, il faut le faire intelligemment avec les services pour pouvoir rendre toujours un service de qualité à la population en essayant de préserver quelques marges. J'ai bien conscience que l'équation va être dure à atteindre, après, je me dis qu'il y a quelques années nous n'aurions pas parié sur l'équation que nous avons réussi à obtenir maintenant. Nous devons donc nous attacher tous ensemble, et là j'associe tout le monde, à faire au mieux pour la commune en ces temps qui sont plus difficiles qu'il y a quelques années. Singulièrement, nous étions déjà dans une situation un peu plus difficile que les autres puisque notre commune se caractérise par la modestie de ses ressources, cela n'a jamais été caché à quiconque, et, la faiblesse de ses ressources va encore être amputée, cela rend les choses encore plus difficiles pour rendre le service qu'est en droit d'attendre la population. Ceci étant, nous sommes volontaires dans cette commune et nous allons donc y arriver. Pour conclure sur les jeunes, les petits rassemblements au coin du DB existent depuis des années, c'est par période, et, pour avoir vécu dans ce quartier pendant de nombreuses années, ce sont des rassemblements qui se sont toujours produits. Ce qu'il faut prévenir, ce sont les comportements qui peuvent être dangereux en matière d'alcool et de drogue, en même temps, normalement, vu le sens que prend la radicalisation, ce ne sont pas eux qui vont aller sur ce phénomène de radicalisation, car, en principe, l'alcool et la drogue ne sont pas prescrits. En revanche, je redoute beaucoup plus, et là vous savez mon retrait par rapport à toutes les nouvelles technologies, internet. C'est un outil pratique, mais, le souci est qu'il est malheureusement le vecteur essentiel de ce phénomène-là, il faut en être bien conscient. Il y a beaucoup de difficultés à prendre en compte la circulation de tout et n'importe quoi via les réseaux sociaux, via internet, les enfants ont accès à tout, pour se cultiver aussi, mais pas seulement, et c'est parfois les grosses bêtises qui passent le mieux, « bêtise » pour ne pas dire autre chose.

Yvan TRICART

C'est pour cela, ne pensez-vous pas qu'un service jeunesse commence à être à l'ordre du jour au Palais ?

Madame le Maire

Nous avons déjà restructuré nos services, depuis le mois de septembre, nous avons un service animation qui suit effectivement toute la politique d'animations, et, vous avez pu voir qu'elle se développe depuis quelques temps avec des actions telles la scène ouverte à laquelle certains d'entre vous ont participé. Cela fait partie des actions avec lesquelles nous espérons fédérer et se faire rencontrer les gens, c'est un service qui se met en place, nous lui avons mis beaucoup de pression mais cela fait partie des choses qui sont envisagées et nouvelles, nous allons leur laisser le temps d'évoluer un peu.

Conformément aux articles L 4311-1, L 3312-1 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- **A DEBATTU** sur les orientations générales du budget 2016 présentées par Madame le Maire.

Par ailleurs, **le CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires pour 2016.

DELIBERATION n°2/2016

Remboursement de taxe d'urbanisme pour cause de permis caduc

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 12 février 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 12 février 2016

Madame le Maire

Ce point concerne le remboursement d'une taxe d'urbanisme suite à une demande de restitution de trop perçu, puisqu'il n'y a pas eu effectivité du permis. Comme cela est porté dans la note de synthèse, il s'agit simplement d'une restitution de la taxe d'urbanisme du permis devenu caduc. L'agrandissement sollicité par l'Intermarché n'a pas été réalisé, or, à l'occasion du permis de construire, une taxe d'urbanisme avait été perçue à hauteur de 24 171 euros, ce permis n'ayant pas eu de suite, il vous est donc proposé de restituer cette somme. De plus, comme il s'agit du budget d'investissement qui est concerné, il convient que vous m'autorisiez à ouvrir les crédits nécessaires en dépenses puisque nous n'avons pas encore voté le budget.

Claudine DELY

Je regrette qu'après avoir fait l'abattage de la partie arborée, nous en arrivions maintenant au fait qu'il n'y aura aucun projet sur cette partie, cela me désespère. La demande avait été faite dans le cadre de l'agrandissement du parking, il me semble.

Madame le Maire

Il y avait également l'agrandissement du bâti.

Claudine DELY

C'est pour cela qu'une partie des bois du Chatenet avait été abattu, et, finalement ce projet ne se réalise pas. C'est une remarque en passant.

Madame le Maire

Effectivement, rien n'a été réalisé.

La SAS LE FEUILLAGE avait déposé en 2010 un permis de construire référencé PC8711310D6302 dont la date de délivrance était le 09/08/2010, permis qui a été prorogé le 12 juin 2013. Cette société s'est acquittée auprès de la commune du PALAIS SUR VIENNE le 05 septembre 2012 de la taxe d'urbanisme afférente à ce permis d'un montant de 24 171 €. Or, ce permis n'a pas fait l'objet de travaux dans les délais de validité de celui-ci (12/06/2014), il est donc devenu caduc. Par voie de conséquence, la demande de restitution de trop-perçu a été automatiquement générée par le service en charge des taxes d'urbanisme auprès de la commune du PALAIS SUR VIENNE avec échéance au 15/02/2016 afin que celle-ci reverse cette somme perçue en 2012.

Il convient aujourd'hui de délibérer afin d'ouvrir, avant le vote du budget primitif, les crédits nécessaires à cette opération sur le compte 10223 en dépenses de la section d'investissement de l'exercice 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **INSCRIRE** sur le compte 10223 préalablement au vote du Budget Primitif de l'exercice 2016 la somme de 24 171 € au titre du remboursement de trop-perçu de taxe d'urbanisme sur l'exercice 2012 ;

DELIBERATION n°3/2016

Dénomination de l'allée d'Anguernaud

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 12 février 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 12 février 2016

Madame le Maire

Nous devons dénommer la voie qui se situe au rond-point de la voie de liaison nord et qui va vers le bois d'Anguernaud où se trouvent quelques maisons. Il vous est proposé de l'appeler « allée d'Anguernaud ».

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre du travail en cours de numérotation des habitations de la Commune, indispensables aux services de distribution du courrier mais surtout aux services de secours, certaines voies de la commune nécessitent d'être dénommées.

C'est le cas notamment de l'allée desservant les habitations au lieu-dit Anguernaud.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de nommer cette voie "allée d'Anguernaud".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **DENOMMER** cette voie, "allée d'Anguernaud".

DELIBERATION n°4/2016

Dénomination de la rue du Bois Roques

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 12 février 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 12 février 2016

Madame le Maire

Nous devons dénommer également un bout de voie correspondant à l'accès à la future surface commerciale Super U à l'entrée de la commune. Cette voie d'accès est située sur le domaine privé à l'intérieur de la propriété, mais il convient néanmoins de la dénommer, et comme l'endroit s'appelle « Bois Roques », je retiens la proposition des services qui a le mérite de faire référence au lieu-dit et vous propose « rue du Bois Roques ».

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre du travail en cours de numérotation des habitations de la Commune, indispensables aux services de distribution du courrier mais surtout aux services de secours, certaines voies de la commune nécessitent d'être dénommées.

C'est le cas notamment de la voie de desserte du site commercial accueillant le magasin SUPER U.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de nommer cette voie "rue du Bois Roques".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **DENOMMER** cette voie, "rue du Bois Roques".

DELIBERATION n°5/2016

Création et rémunération des emplois de non titulaires pour un besoin saisonnier à l'accueil de loisirs pour les vacances de février, d'avril et d'été 2016

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 12 février 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 12 février 2016

Madame le Maire

Ce point concerne le recrutement et la rémunération des animateurs et du directeur pour l'accueil de loisirs pour les vacances de février, avril et d'été 2016. Vous le savez, il est indispensable, pour encadrer correctement les enfants, de recruter du personnel pendant les petites et les grandes vacances, et, conformément à la loi, il convient maintenant de créer les postes pour les recrutements de besoins occasionnels, c'est donc une délibération que nous retrouvons régulièrement. Il vous est donc proposé, d'une part, de créer ces postes, et, d'autre part, de valider les rémunérations que je vais vous indiquer en euros, ce qui est plus parlant. En effet, nous profitons de ce recrutement pour revaloriser les rémunérations des animateurs et du directeur. Je précise aujourd'hui que la rémunération des animateurs avec ou sans BAFA et du directeur étaient identiques, soit 47,85 euros par jour, ce qui n'était pas très équitable en termes de responsabilités, et, d'autre part manquait un peu de réévaluation. Il vous est donc proposé de porter la rémunération du directeur à 61,74 euros par jour, et de passer les animateurs avec BAFA à 49,85 euros, et, les animateurs sans BAFA à 49,54 euros. Concernant les arrondis, il nous fallait être raccord avec les indices de la fonction publique, voilà la raison des centimes. De même, concernant le stage pour formation pratique pour le BAFA qui est de 14 jours, il vous est proposé un forfait de

371, 58 euros à la place des 357,69 euros qui avaient cours jusqu'alors. Tous ces jeunes font un travail important pendant les vacances et l'été, il est normal de revaloriser les salaires.

Claudine DELY

Parmi les personnes qui sont employées au Centre de Loisirs pendant les périodes, j'ai noté que cela allait jusqu'au mois d'août, est-ce que cela va changer quelque chose pour les employés de la commune qui y travaillent habituellement ?

Madame le Maire

Non, puisque le personnel recruté vient en plus.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, stipule dans son article 3-2 « Les Collectivités et les établissements publics en relevant, peuvent créer temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité »

Considérant qu'il est indispensable de créer, en complément du personnel titulaire, du personnel saisonnier pour respecter le taux d'encadrement des enfants accueillis à l'accueil de loisirs sans hébergement du Puy-Moulinier pendant les vacances de février, d'avril et d'été 2016, il est donc nécessaire de créer du personnel saisonnier dans les conditions suivantes :

- du 22.02.2016 au 26.02.2016 : 1 animateur
- du 11.04.2016 au 15.04.2016. : 1 animateur
- du 06.07.2016 au 15.07.2016 : 1 animateur
- du 06.07.2016 au 29.07.2016 : 1 animateur
- du 11.07.2016 au 29.07.2016 : 1 animateur
- du 18.07.2016 au 05.08.2016 : 1 directeur
- du 11.07.2016 au 29.07.2016 : 1 stagiaire BAFA
- du 16.08.2016 au 31.08.2016 : 1 stagiaire BAFA
- du 08.08.2016 au 31.08.2016 : 1 animateur

Ces agents seront rémunérés selon les modalités suivantes :

⇒ Directeur titulaire du BAFD ou équivalent

Journée entière : 1/30^{ème} du traitement brut mensuel de l'indice brut 457

Demi-journée : 1/60^{ème} du traitement brut mensuel de l'indice brut 457

⇒ Animateur titulaire du BAFA ou équivalent

Journée entière : 1/30^{ème} du traitement brut mensuel de l'indice brut 342

Demi-journée : 1/60^{ème} du traitement brut mensuel de l'indice brut 342

⇒ Animateur non titulaire du BAFA ou équivalent

Journée entière : 1/30^{ème} du traitement brut mensuel de l'indice brut 340

Demi-journée : 1/60^{ème} du traitement brut mensuel de l'indice brut 340

⇒ Stage pratique pour le BAFA (14 jours)

Forfait : 25 %^e du traitement brut mensuel de l'indice brut 340

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE

- **CREER** les emplois selon le détail ci-dessus.
- **AUTORISER** Madame le Maire à procéder, le moment venu et en fonction des besoins, au recrutement du personnel saisonnier selon le détail ci-dessus.
- **ARRÊTER** le montant de leur rémunération selon les modalités énoncées.
- **PREVOIR** les crédits au budget.

DELIBERATION n°6/2016

Appel d'Offres Ouvert n°03/2010 – Avenants n°01 à 07 – Fourniture des denrées alimentaires pour les restaurants scolaires du Palais sur Vienne

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 12 février 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 12 février 2016

Madame le Maire

Ce point concerne l'appel d'offres pour la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires du Palais, mais pas celui que nous venons juste de passer, mais le précédent marché qui est clos depuis le 31 décembre 2015, et, pour lequel, il nous faut régulariser certains paiements puisqu'il y a des variations sur certains lots supérieurs ou inférieurs à 5%. Les dernières factures étant arrivées fin janvier je vais vous donner les pourcentages : Lot 1 : - 34,15 % (- 2 185 euros) - Lot 2 : + 13,70 % (+ 624 euros) - Lot 3 : - 58,10 % (- 2 904 euros) - Lot 4 : + 9,43 % (+ 1 131 euros) - Lot 5 : - 33,37 % (- 2 936 euros) - Lot 6 : - 36,89 % (- 2 950 euros) - Lot 7 : + 16,75 % (+ 3 600 euros). Ce sont des petits montants, et cela s'équilibre à peu près, cependant, il nous faut absolument prendre une délibération puisque les avenants sont de + ou - 5% et qu'il nous faut payer les fournisseurs.

Claudine DELY

Ce sont des dépenses qui vont être portées sur le budget 2015 ou allons-nous être obligés de les porter sur celui de 2016 ?

Madame le Maire

Ces dépenses seront rattachées au budget 2015.

Le montant de sept lots du marché d'appel d'offres de « fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires » n° 03/2010 se trouve être supérieur ou inférieur de plus de cinq % par rapport aux seuils initiaux.

Ces variations sont définies comme suit :

N° avenant	N° du lot	Désignation	Entreprise	%
01	10.01	Produits carnés surgelés ou congelés	GDA	- 34,15
02	10.03	Fruits, légumes et pommes de terre surgelés	DAVIGEL SAS	+ 13,70
03	10.06	Pains, pâtisserie, viennoiserie et ovoproduits surgelés	GDA	- 58,10
04	10.073	Viande de volaille	SAS FRAIS SERVICE	+ 9,43
05	10.08	Produits de la mer ou d'eau douce	SAS GAUTHIER PRIMEX	- 33,37
06	10.11	Boissons	SAS MESPOULET DISTRIBUTION	- 36,89
07	10.14	Epicerie	TRANSGOURMET CENTRE OUEST	+ 16,75

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **PRENDRE** note de cette décision ;

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer les avenants n° 1 à n°7 afin de pouvoir donner suite aux derniers paiements des lots concernés dans la limite des crédits prévus au budget.

DELIBERATION n°7/2016

Rapport récapitulatif concernant l'exécution des marchés de l'année 2015

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 12 février 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 12 février 2016

Madame le Maire

Ce point concerne le rapport récapitulatif concernant l'exécution des marchés pour l'année 2015, vous avez eu la liste, s'il y a des questions.

Claudine DELY

Lors du renouvellement du marché alimentaire, j'ai siégé à la Commission d'Appel d'Offres en remplacement d'Yvan TRICART, le lot « pains et viennoiseries » devait être reconduit - nous n'avions eu qu'une seule réponse et le dossier n'était pas bon -, je vois sur ce document que dans les marchés passés au 28 décembre, le lot n° 16 concernant le pain a été accordé à la SARL LA BOULANGERIE, je suppose que ce sont les nouveaux qui se sont installés rue Jean Jaurès, cependant, ils ne sont ouverts que depuis janvier, comment ont-ils pu faire un marché au 28 décembre ?

Madame le Maire

Nous avons déclaré ce lot infructueux, ils ont répondu à la consultation, au même titre que l'autre boulanger sur la commune, c'est l'offre qui a été la plus intéressante.

Yvan TRICART

Ce n'est pas repassé en Commission d'Appel d'Offres ?

Madame le Maire

Non, le lot ayant été déclaré infructueux en commission, il a donc été convenu de ne faire qu'une consultation au niveau des boulangers qui sont sur la commune. Il s'agit juste d'une information, cette délibération n'apporte pas vote.

En application au décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant modification du code des marchés publics et notamment l'article 133 du code des marchés publics, les informations sur les marchés conclus en 2015 font l'objet d'un rapport récapitulatif annuel communiqué à l'assemblée municipale.

Objet du marché	Date d'effet	Titulaire	Code postal	Montant H.T.
MARCHES DE TRAVAUX				

De 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT

Recouvrement des sols amiantés de l'école Aristide Briand primaire ainsi que de l'école Jules Ferry maternelle	23/06/2015	SARL TEKNISOLS	19000	64 813,63 €
Renforcement de canalisations et reprise ou raccordement des branchements rue Mozart et avenue Jean Cocteau	31/12/02015	SOPCZ SCOP SA	87000	64 962,60 €

De 90 000,00 € HT à 5 185 999,99 € HT

Entretien et réparation du réseau d'eau potable, branchements neufs et petites extensions	23/12/2015	SOPCZ	87000	/
---	------------	-------	-------	---

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES				
---	--	--	--	--

De 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT

Achats de documents et diverses prestations de service bibliographique	Lot 1 : Imprimés littérature pour adultes	14/04/2015	ANECDOTES	87000	8 500,00 €
	Lot 2 : Imprimés littérature de jeunesse	15/04/2015	PAGE ET PLUME	87000	5 500,00 €
	Lot 3 : Bandes dessinées adulte et jeunesse	14/04/2015	ANECDOTES	87000	1 200,00 €
	Lot 4 : Livres lus adultes et livres CD jeunesse	14/04/2015	ANECDOTES	87000	600,00 €
	Lot 5 : DVD adultes et	13/04/2015	RDM	95110	3 750,00 €

	jeunesse + CD-Rom				
	Lot 6 : CD musique	13/04/2015	RDM	95110	1 400,00 €
Fromages, produits laitiers, viandes et fruits et légumes issus de l'agriculture biologiques et destinés à réduire les impacts environnementaux de la consommation alimentaire	Lot 1 : Fromages et produits laitiers	28/12/2015	MANGER BIO LIMOUSIN	87000	2 088,70 €
	Lot 2 : Viandes	28/12/2015	MANGER BIO LIMOUSIN	87000	4 336,00 €
	Lot 3 : Fruits et légumes	28/12/2015	MANGER BIO LIMOUSIN	87000	3 516,46 €

De 207 000,00 € HT et plus

Fourniture de denrées alimentaires pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019	Lot n° 1 : Epicerie	30/12/15	TRANSGOURMET	36330	18 138,01 €
	Lot n° 2 : Produits laitiers, fromages, œufs et desserts frais	08/01/16	PASSION FROID	33370	19 385,80 €
	Lot n° 3 : Surgelés fruits, légumes et produits composés	30/12/15	DAVIGEL	76201	6 379,94 €
	Lot n° 4 : Surgelés viandes, volailles et produits composés	30/12/15	DAVIGEL	76201	8 439,85 €
	Lot n° 5 : Surgelés poissons, crustacés, coquillages et produits composés	30/12/15	DAVIGEL	76201	11 418,35 €
	Lot n° 6 : Surgelés pâtisserie	30/12/15	DAVIGEL	76201	1 585,16 €
	Lot n° 7 : Glaces et sorbets	04/01/16	PASSION FROID	33370	736,50 €
	Lot n° 8 : surgelés réceptions	04/01/16	PASSION FROID	33370	896,80 €
	Lot n° 9 : Volailles fraîches	29/12/15	FRAIS SERVICE	87510	16 229,81 €
	Lot n° 10 : Viande de boucherie fraîche	30/12/15	SAS SOCOVA VIANDES	27110	18 484,39 €
	Lot n° 11 : Viande de porc	29/12/15	SAS COULAUD PENAUD	87015	9 783,50 €

	fraîche et produits charcutiers				
	Lot n° 12 : Charcuterie	04/01/16	PASSION FROID	33370	1 790,43 €
	Lot n° 13 : Boissons	29/12/15	SAS MESPOULET DISTRIBUTION	87000	5 458,54 €
	Lot n° 14 : Fruits et légumes frais et gammes 4 et 5	29/12/15	GAUTIER PRIMEX	19270	11 210,20 €
	Lot n° 15 : Poisson frais	13/01/16	SARL RIBET BEYRAND	87000	16 330,38 €
	Lot n° 16 : Pain et viennoiseries boulangères	28/12/15	SARL LA BOULANGERIE	87570	17 889,65 €
	Lot n°17 : Salades fraîches, PCA et produits composés	31/12/15	BRAKE France	46200	1 289,40 €

DELIBERATION n°8/2016

Vœu relatif à la réhabilitation des fusillés pour l'exemple entre 1914 et 1918

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 12 février 2016

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 12 février 2016

Madame le Maire

Ce point concerne un vœu relatif à la réhabilitation des fusillés pour l'exemple entre 1914 et 1918. Il n'y a pas beaucoup de rapport avec nos orientations budgétaires, toutefois, il n'y a ni de bons ni de mauvais moments pour prendre ce type de vœu. L'association La Libre Pensée que vous devez sans doute tous connaître, milite pour la réhabilitation de ces fusillés pour l'exemple. Nous avons pris d'ailleurs il y a quelques temps un vœu de même nature au sein du Conseil Départemental que j'avais présenté pour le Groupe Socialiste du Conseil Général à l'époque. Ce vœu qui vous est proposé appelle-t-il des observations de votre part ?

Yvan TRICART

Je suis un de ceux qui participe tous les ans le 11 novembre à la manifestation à GENTIOUX et à ROYERE où nous nous recueillons sur la tombe d'un certain nombre de militaires qui ont été fusillés pour l'exemple, qui sont toujours en instance de réhabilitation mais qui ne le sont toujours pas. Je soutiens totalement cette démarche.

Rappelant l'exécution pour l'exemple du Caporal Antoine MORANGE, originaire de la Haute-Vienne, le 20 avril 1915 à Manonville en Meurthe et Moselle ;

Considérant que plus de 2 400 poilus ont été condamnés à mort de manière expéditive par des tribunaux militaires d'exception pour des motifs souvent arbitraires ;

Considérant que plus de 6 000 poilus ont été fusillés pour l'exemple lors du premier conflit mondial ;

Considérant que sans chercher à réécrire l'histoire ou à l'instrumentaliser alors que nous célébrons le centenaire de la Grande Guerre, le temps est désormais venu d'une mémoire apaisée ;

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- DEMANDER que, hors condamnation de droit commun, ces soldats condamnés pour l'exemple soient reconnus à part entière comme des soldats de la Grande Guerre morts pour la France, de façon à permettre la réhabilitation pleine, publique et collective de tous les fusillés pour l'exemple, et l'inscription de leurs noms sur tous les monuments aux morts des communes de France ;

Rapport d'activités 2014 de Limoges Métropole

Madame le Maire

Ce dernier point concerne le rapport d'activités 2014 de Limoges Métropole que vous avez eu le loisir sans doute de consulter. Si vous souhaitez évoquer des points par rapport à ce document, j'essaierai d'y répondre du mieux possible.

Yvan TRICART

Je trouve intéressant que le rapport ait pu nous être transmis par la voie dématérialisée, même si, compte tenu de la faiblesse d'internet, il m'a fallu beaucoup de temps pour le télécharger. Il n'en reste pas moins que c'est un document très intéressant, d'autant plus intéressant que c'est un document de rappel avec la liste des nouveaux membres, et, entre autres, le rappel également de toutes les compétences, c'est un document à garder. Si je peux me permettre, je m'associe totalement à la démarche des retraités CGT qui se sont exprimés hier dans la presse (pas pour 2014), mais pour la fin de la gratuité sous conditions de ressources des transports en commun pour les + de 65 ans ; désormais, ceux qui touchent plus que le SMIC seront obligés de s'abonner à la STCL. C'est une décision très récente de l'agglomération, je sais que les retraités cheminots ont fait une conférence de presse pour dénoncer cela. Je suis de ceux qui dénoncent aussi, car je prends le bus. La dernière fois que nous avons été à la Commission de Suivi de Site à la Préfecture, je me suis arrêté à Faugeras pour prendre le bus, c'est vraiment intéressant, il est bien évident que je ne prendrai pas un abonnement à 90 euros l'année, si toutefois cette décision de Limoges Métropole est maintenue. Je trouve cela dommageable et je serai de ceux qui reprendront leur voiture pour aller en centre-ville. Ne me ramenez pas l'intérêt intergénérationnel en disant que nous allons faire payer moins aux jeunes et aux personnes âgées, parce que je rappelle que la liste de gauche aux municipales, au second tour, s'était prononcée pour la gratuité pour les jeunes. En ce qui me concerne, je suis pour la gratuité des jeunes et des personnes âgées, il faut que les choses soient bien claires. Je rencontre fréquemment, pour d'autres raisons, le Maire de CHATEAUROUX où les transports sont entièrement gratuits au niveau de l'agglomération, je trouve que c'est une démarche intéressante même si c'est un Maire UMP qui fait cela.

Madame le Maire

La gratuité avant n'était pas totale puisqu'il y avait des plages horaires, là, ce qui a été mis en place, c'est une gratuité sous conditions de ressources, même s'il y a plus d'attention par rapport aux jeunes, il n'a plus été voulu une approche de « jeunes » de « vieux », mais une approche par rapport aux ressources ce qui semble être une source d'équité plus importante. Après je peux comprendre, ceci étant, il y a aussi des personnes qui travaillent, qui ont malheureusement un petit salaire, qui ne bénéficient pas de gratuité et pourtant qui prennent le bus tous les jours pour aller travailler. Ceci est aussi à méditer.

Ludovic GERAUDIE

Juste un petit complément d'information, faisant partie de la commission voirie et transport au niveau de Limoges Métropole, ce dossier m'a donc été présenté. Il est porté par le vice-président de la commission des transports, le Maire d'ISLE, et, par le représentant de RILHAC RANCON, Monsieur MIGOZZI. Ils nous ont présenté un projet de nouvelles tarifications plus sociales tourné vers la jeunesse, vous en parliez tout à l'heure, pour essayer de faire en sorte que des populations s'habituent à prendre les transports en commun. Nous sommes à une époque où le besoin d'autonomie fait que la jeunesse prend beaucoup plus sa voiture qu'elle ne devrait, surtout dans une agglomération comme LIMOGES où finalement nous avons très peu de problèmes d'embouteillages et de circulation, donc, pour aller vite, les gens prennent leur voiture. Leur première proposition était de revenir sur les plages horaires gratuites et de passer à la gratuité totale pour les personnes bénéficiant du minimum vieillesse - des revenus extrêmement bas - nous sommes quelques-uns à être montés au créneau estimant que beaucoup trop de gens habitués à prendre le bus seraient impactés négativement, tout en gardant le caractère social de cette nouvelle démarche. Je crois que nous avons été entendus, puisque la gratuité a été élevée à un seuil de revenus équivalent au SMIC par mois pour les personnes âgées.

Yvan TRICART

Ces plages horaires permettaient de remplir les bus compte tenu que les autres plages horaires étaient payantes. Il y a les lycéens le matin et le soir, maintenant ce sont des bus qui circulent à vide, je trouve cela dommage de ne pas pouvoir le prendre. Je le prenais 2 fois par semaine, je ne prendrai donc pas un abonnement de 90 euros pour cela.

Ludovic GERAUDIE

C'est bien pour cela que nous avons fait valoir que les petites retraites ce n'était pas uniquement le minimum vieillesse et que cela allait au-delà, car, nous sommes dans une période où le pouvoir d'achat est difficile, d'où la modulation de la décision.

Cédric FORGET

Je viens de voir le compte-rendu du bureau municipal du 7 décembre, je tiens à saluer la demande faite sur une desserte au quartier du Puy Neige avec un circuit pour amener au pôle de Faugeras.

Madame le Maire

Cela demande beaucoup de travail. Nous avons étudié d'autres choses, notamment la jonction des lignes, cela est assez compliqué, c'est pourquoi, je préfère que soit étudiée cette possibilité-là qui sera, à mon avis, beaucoup plus pratique, et, nous évitera d'avoir des doubles bus.

Claudine DELY

J'ai essayé de regarder un peu plus en profondeur, les points soulevés sont intéressants, néanmoins, dans l'ensemble j'ai relevé des points positifs, notamment la desserte et la mise en service de 7 handibus, c'est une initiative vraiment intéressante, la réalisation du pôle de Faugeras et les points d'arrêt des bus aménagés pour l'accessibilité, 42 en 2014, ce qui est conséquent, j'espère seulement qu'ils sont mieux aménagés que les 2 que nous avons, nous arrivons à 480, ce qui est intéressant. J'ai également noté quelques points qui m'ont un peu ennuyée, notamment l'argent dépensé pour les études pour la LGV, le Vélodrome, je n'étais pas favorable, mais, je deviens méfiante dans les dépenses, car, parfois, nous trouvons les réalisations surdimensionnées et trop ambitieuses pour notre région, et, finalement elles fonctionnent, je pense à l'Aquapolis par exemple, il vaut mieux, peut-être, être prudents. Néanmoins, j'avais une question sur la destination que nous pourrions faire au niveau d'Alvéol, il faudra y réfléchir. Et enfin, dernier point de réflexion qui m'a interpellée, Limoges Métropole est dirigé par un Conseil Communautaire qui comporte 1 Président, 13 Vice-Présidents pour 8 commissions thématiques et 12 Secrétaires. A un moment donné, alors que nous parlons toujours de baisses de dotations, de surcoûts, de problèmes actuels sur le plan économique, il va peut-être quand même falloir que nos institutions se posent des questions sur le nombre d'élus à rémunérer dans les collectivités territoriales - sur le plan national aussi, car, cela devient quelque chose d'extrêmement important - 54 conseillers communautaires dont 26 sont rémunérés, cela me semble beaucoup et je voulais le souligner. Le nombre d'employés a été multiplié par 10 en 10 ans, 61 employés en 2003, 589 en 2014, cela est énorme, même s'il y a des transferts de compétences, notamment en 2009 qui a amené 40% d'employés supplémentaires.

Madame le Maire

Quand vous transférez la voirie et l'assainissement le personnel est automatiquement transféré et c'est énorme.

Claudine DELY

Je l'avais noté, c'est effectivement énorme. Mais depuis 2009, il a encore augmenté de 14%, j'alertais là-dessus et c'est valable pour Limoges Métropole mais aussi pour toutes les collectivités territoriales et autres qui multiplient. C'est un vrai problème sur lequel nos institutions devront un moment ou un autre réfléchir, nous ne pouvons pas demander des efforts à tous les niveaux et ne pas en faire de ce côté-là. C'est une réflexion essentiellement politique.

Madame le Maire

De toute façon, le jeu d'économies va se faire dans le bloc commune-intercommunalité puisque la logique des choses fait que de plus en plus de compétences vont aller vers les intercommunalités. Qu'elles restent des agglomérations ou qu'elles soient des communautés urbaines demain - pour ce qui nous concerne ce serait plutôt satisfaisant - des transferts vont s'opérer, nous allons fatalement avoir, au niveau des communes, des compétences en moins, donc, des besoins en personnel en moins. Je le disais tout à l'heure aussi, nous revenons aux orientations budgétaires, il va falloir se recentrer sur les compétences premières des communes, pour nous la compétence première ce sont les écoles et les services de proximité. Les travaux d'infrastructures, les gros travaux, vont être plutôt du ressort de l'agglomération, l'économie également. Tout cela est en train de se mettre en place, des mouvements de personnels vont se faire entre communes et intercommunalité, encore plus que par le passé, mais, il faudrait effectivement que le tout reste à effectif constant sinon cela risque de poser un problème. Nous savons bien comment nous sommes, nous en demandons toujours plus, il faudra donc, là aussi, y veiller.

Claudine DELY

Nous sommes forcément dans le débat d'orientations budgétaires de la commune, je dirais que les budgets en matière de personnels, mais, aussi d'élus indemnisés, sont moins visés que les autres collectivités territoriales comme par exemple l'agglomération de Limoges. Je ne suis pas sûre, à moins que le but soit de faire disparaître les communes autour, que les métropoles mangent les communes. Concernant les autres collectivités territoriales, avec la nouvelle formation des EPCI qui constitue maintenant les agglomérations des grandes métropoles - même celle de Limoges - je ne suis pas sûre qu'il y ait une réflexion sur la réduction du personnel, certes nous sommes bien obligés d'y réfléchir, mais, ce n'est pas ce qui me choque le plus, même si l'augmentation est exponentielle ces dernières années. En revanche, le nombre d'élus rémunérés est

extrêmement important et inquiétant, cela devient vraiment un facteur de gouffre financier. C'est une réflexion qui est la mienne, mais, qui n'est probablement pas isolée car elle se pose beaucoup au niveau de la population.

Madame le Maire

Tout ceci est régi par des textes et nous ne pouvons pas faire non plus ce que nous voulons, cela est strictement encadré.

Claudine DELY

Sauf réfléchir à cela, nous réfléchissons bien à une révision de la constitution, nous pourrions peut-être bien réfléchir à ce texte-là, ce ne serait peut-être pas mal.

Madame le Maire

Cela viendra sûrement un jour.

Claudine DELY

Je le pense aussi.

Ludovic GERAUDIE

Ce n'est pas que je veuille participer à cette sortie un peu démagogique contre le travail des élus.

Claudine DELY

Pourquoi démagogique ? C'est une réflexion qui a une certaine valeur. Enlève le mot et je te pardonne.

Ludovic GERAUDIE

J'enlève « démagogique » à cette réflexion négative sur le rôle et le travail des élus. Je voudrais juste rappeler que quand nous parlons de charges de personnels, nous parlons de gens qui travaillent, de gens qui ont des familles, de gens qui font vivre l'économie locale, qui vont faire des courses, vont au bistrot, font vivre les associations et je trouve toujours dommage d'oublier la dimension humaine quand nous parlons de baisses de charges de personnel.

Claudine DELY

Excuse-moi mais justement ce que tu viens de faire c'est de la démagogie. J'ai surtout insisté sur le fait que je trouvais que le nombre d'élus ne diminuait pas au fur et à mesure, certes, j'ai également indiqué l'augmentation exponentielle des employés dans les collectivités territoriales, mais, j'ai reconnu que la mutualisation des moyens au niveau des métropoles pouvait l'expliquer en grande partie. Il n'empêche que nous pouvons y réfléchir, et, ce n'est absolument pas mettre en cause le travail des gens, tout le monde fait travailler les associations, même-moi qui suis retraitée. C'est une réflexion politique importante qu'il doit y avoir au niveau des partis, cela préoccupe beaucoup les populations.

Madame le Maire

Si cela peut rassurer, le nombre d'élus est certes important, mais il était important aussi que chaque commune soit représentée. Il est vrai que les EPCI prennent de plus en plus de place dans le paysage, autant je reste attachée à la représentation de chaque commune dans l'EPCI, et, pour ma part, je suis hostile au suffrage universel pour l'élection des conseillers communautaires.

Claudine DELY

Ce n'était pas vraiment mes propos.

Madame le Maire

J'entends bien. Après, c'est aussi pour cela qu'il y a beaucoup d'élus en conseil communautaire, puisque toutes les communes sont représentées. Nous savons bien que les résultats des dernières élections municipales ont changé la donne en matière du paysage politique local, et, il fallait que tout monde retrouve son compte, mais, si cela peut rassurer, les indemnités versées aux élus de la communauté d'agglomération sont très loin sans doute d'égaliser celles d'autres EPCI. En Limousin, et, plus particulièrement en Haute-Vienne, nous ne sommes pas connus pour avoir des indemnités très importantes, et, rares sont les celles qui sont attribuées en totalité de ce qu'elles pourraient être.

Claudine DELY

Je ne mets pas les indemnités en cause, mais, le nombre de personnes qui les perçoivent, et, 12 secrétaires dans un conseil communautaire comme celui de LIMOGES, ce sont des élus, or le secrétariat est bien assumé par le personnel, pas par les élus.

Madame le Maire

Au niveau de l'agglomération, nous appelons « secrétaire » ce que nous pouvons appeler ici « conseiller délégué » et ils font du vrai travail.

Claudine DELY

Je ne nie pas qu'ils fassent du vrai travail, nous aussi nous en faisons ici et nous n'avons pas d'indemnité et je ne réclame rien d'ailleurs. C'est pour cela que nous pouvons y réfléchir, et à tous les niveaux. C'était ma réflexion et tant pis si elle est démagogique.

Madame le Maire

C'est à la dépense publique globale qu'il faut réfléchir.

Claudine DELY

Tout à fait, mais, cela joue dessus et il faudra bien un jour qu'ils se remettent en cause.

Madame le Maire

Juste une petite information, puisque nous avons parlé tout à l'heure de la cuisine centrale, je voulais simplement vous donner la liste des entreprises retenues pour ce marché important pour notre collectivité.

lots	entreprises mieux disantes	offre retenue HT		
1 TERRASSEMENT - VRD	SARL GAVANIER	75 796,66 €		
2 GROS-ŒUVRE - BETON ARME	LAJARTHE Michel	295 768,47 €		
3 ETANCHEITE	REJET ISOL	48 550,57 €		
4 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	INNOVALU	31 547,00 €		
5 SERRURERIE	BRANDY	46 438,30 €		
6 BARDAGE BOIS	JANET	7 305,00 €		
7 PANNEAUX ISOTHERMES	DAGARD	78 462,22 €		
8 FAUX PLAFONDS - PEINTURES - ENDUITS	PIERRE FAURE	16 318,61 €		
9 REVETEMENTS DE SOLS RESINE	SOESPI AQUITAINE	66 700,00 €		
10 ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	AEL (87)	63 266,13 €		
11 PLOMBERIE SANITAIRES	VACKIER DELBOS (19)	43 233,98 €		
12 CHAUFFAGE VENTILATION	VACKIER DELBOS (19)	138 253,87 €		
13 EQUIPEMENT CUISINE	TOUT POUR LE FROID (87)	221 227,00 €		
			Estimatif HT	marché/ l'estimat
	TOTAL HT	1 132 867,81 €	1 287 245,28 €	-12,00%
	TVA 20%	226 573,56 €		
	TOTAL TTC	1 359 441,37 €		

Fin de la séance à 20h10